

Conseil Municipal d'Avançon
Compte rendu de la séance du 30 Août 2013

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal THOMAS (à l'unanimité)

Etaient présent(e)s : Madame Carole TASSET,

Messieurs Thierry BOREL, Joel EYRAUD, Stéphane JACOB, Joseph LESBROS, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS.

Etaient absents : Monsieur Nathalie GIAIME (excusée, procuration à Monsieur L. NICOLAS), Monsieur Michel MAUREL (excusé / procuration à Monsieur J. EYRAUD).

La séance est ouverte à 20h15.

Approbation du Compte rendu de la séance du 12 Juillet 2013 **à l'unanimité** (9/9)

1- Choix entreprise assainissement Village

La commission d'appel d'offre a procédé à l'ouverture des plis le mardi 13/08/2013, en présence de Mr Marin représentant la société Hydrétudes, Maître d'œuvre.

Deux entreprises ont répondu. Les offres ont été jugées conformes au cahier des charges.

	AMCV	Société GAUDY
Coût total (HT)	244 701	282 255
Coût corrigé (HT)	248 373	282 255
Note Prix (50% note totale)	20/20	16.59/20
Note valeur technique (50% note totale)	15.50/20	10.50/20
Note Finale	17.75/20	13.54/20

Le maître d'œuvre a proposé de retenir l'entreprise AMCV.

Mr Nicolas rappelle que ce projet est subventionné à hauteur de 30% par le conseil général, 30% par l'agence de l'eau. Une demande de subvention à hauteur de 10% du prix des travaux a été faite au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), en cours de traitement.

Vote à l'unanimité (9/9) pour faire exécuter les travaux d'assainissement au Village par la société AMCV.

2- Pose de drain à l'église

Malgré la collection des chenaux de l'église, il persiste des infiltrations au niveau du mur nord de l'église au village. Lors des travaux d'assainissement au village, une tranchée va être ouverte dans la rue longeant le mur nord de l'église. Mr Nicolas a fait établir un devis pour la réalisation d'un drain complet au niveau du mur nord de l'église, par la société AMCV, qui était pressentie pour les travaux d'assainissement au village, suite à la commission d'appel d'offre du 13/08/13. Ce devis s'élève à 11 903.14 € HT.

Monsieur Borel demande à ce que des cunettes en béton soient réalisées en fond de drain.

Vote à l'unanimité (9/9) pour la réalisation d'un drain complet au niveau du mur nord de l'église, par la société AMCV, pour un montant HT de 11 903.14 €.

3- Diagnostic d'éclairage public SyME 05

Le SyME 05 propose un diagnostic sur l'éclairage public eu géo référencement pour un coût moyen de 60 € TTC par armoire électriques et 7.20 € TTC par point lumineux. Pour Avançon le montant de ce diagnostic serait d'environ 1 200 € TTC. Vingt pour cent de cette somme serait à la charge de la commune, puisque 50% du montant et subventionné par l'ADEME et 30% du montant est pris en charge par le SyME 05.

Vote à l'unanimité (9/9) pour le diagnostic de l'éclairage public par le SyME 05.

4- Régularisations des emprises de la route des Taburles et route de la Montagne.

Des réponses positives ont été reçues, suite au courrier émis par la mairie, demandant l'accord des propriétaires des parcelles sur lesquelles passent ces 2 voies communales pour l'acquisition à titre gracieux de ses parcelles. Les frais de géomètres et frais notariaux sont pris totalement en charge par la commune.

21 propriétaires sur les 30 intéressés par la route de la montagne et 9/10 pour la route des Taburles ont donné leurs accords.

Monsieur Nicolas propose de lancer les travaux de repérage de l'emprise foncière par un Géomètre

Vote à l'unanimité (9/9) pour les travaux de géomètres concernant la régularisation des emprises des routes des Taburles et route de la montagne.

5- Avenant convention cantine scolaire 2013/2014 école de Valserrès et de St Etienne le Laus.

Le coût des repas pris à la cantine scolaire des écoles de Valserrès est Saint Etienne le Laus reste inchangé, soit 5.30 €. Mr Nicolas propose de maintenir identique la participation de la mairie de 1.74 € donc 3.56 € restant à charge des parents.

Vote à l'unanimité (9/9) pour renouvellement de la convention concernant la cantine scolaire, suivant les montants sus cités.

6- Participation aux frais de cantine des élèves scolarisés à l'école de la Bâtie-Neuve

Pour l'année scolaire 2013/2014, le montant des repas augmente de 7.04 € à 7.18 €. Mr Nicolas propose que la commune participe à la prise en charge de ces repas selon les mêmes proportions que pour les repas pris aux écoles de Valserrès et St Etienne le Laus soit 2.39 € par la commune et 4.79 € à la charge des familles.

Vote à l'unanimité (9/9) pour la participation financière de la commune à hauteur de 2.39 € / repas pris à la cantine de la Bâtie-Neuve.

7- Coupe affouagère

3 lots de coupe restent inexploités, la coupe devrait être terminée fin 2013 pour permettre les travaux de reboisement. Il proposer de mettre ces lots en vente, 10 personnes/lot, soit environ 7 à 8 stères de bois par personne pour un montant de 60 €. Il sera rappelé que ces lots restants sont difficiles d'accès et nécessitent un matériel conséquent.

Vote à l'unanimité (9/9) pour lancer l'appel à candidature pour les lots de coupe affouagère restants.

8- Questions diverses

8.1 Frais classe de Valserras 2012/2013

Un tiers des frais (ménage, chauffage, consommation EDF) sont à régler par la commune, soit un montant de 2364.44 €.

Vote à l'unanimité (9/9) pour le règlement de 2364.44 € à la commune de Valserras pour participation aux frais de l'école.

8.2 Avenant 1 à la convention « prestation assistant de prévention »

Il est demandé de modifier la convention par avenant suite au changement du personnel concerné (Mme Marin remplace Mme Gras), pour un tarif horaire augmenté de 18.30 € à 20 €.

Vote à l'unanimité (9/9) pour la signature de cet avenant.

8.3 Crues torrentielles aux Santons

Lors des violents orages de l'été 2013, un chemin encaissé qui arrive au Santon s'est transformé en « torrent ». Il semble qu'un canal de dérivation des eaux soit bouché. La commission de travaux devra de rendre sur place.

8.4 Achat d'une débroussailleuse

La débroussailleuse de la commune commence à être déficiente, il serait nécessaire d'en acquérir une nouvelle. Mr Nicolas dispose de devis concernant des matériels Husqvarna et Honda. Il est proposé de se renseigner aussi pour du matériel de marque Stihl.

8.5 Courrier de Mr Maurel

Mr Maurel a fait parvenir à la mairie une copie de son courrier adressé à la CCVA signalant :

Le débordement du torrent de Saint Pancrace dans sa propriété, lors d'épisodes orageux, qu'il attribue à l'implantation de la déchetterie. Le conseil aurait prévu une digue de protection, non réalisée

Des nuisances sonores en relation avec le collecteur de ferrailles.

Monsieur Nicolas a fait réaliser des travaux au niveau du torrent de Saint Pancrace pour éviter la récurrence de tels épisodes.

La séance est levée à 23h05